



MAIRIE
de
MONTCENIS
(Saône et Loire)
ARRONDISSEMENT
D'AUTUN

Téléphone : 03.85.55.35.01
mairie@montcenis.fr
Code Postal 71710

ARRÊTÉ

portant réglementation de la circulation et du stationnement RUE MARÉCHAL JOFFRE

Le Maire de la Commune de MONTCENIS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande formulée par l'entreprise SNT-PAM chargée des travaux de réfection de voirie, rue Maréchal Joffre, pour le compte de la CUCM,
Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers pendant les travaux,
Considérant que ces travaux nécessitent une réglementation particulière de la circulation et du stationnement

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise SNT-PAM est autorisée à empiéter sur la chaussée, rue Maréchal Joffre, pour effectuer des travaux de réfection de voirie, à compter du lundi 26 octobre 2026 jusqu'à la fin des travaux (durée prévue 2 semaines).

Article 2 : La circulation des véhicules sera alternée par la mise en place de feux tricolores, à compter du lundi 26 octobre 2026 jusqu'à la fin des travaux (durée prévue 2 semaines).

Article 3 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit, rue Maréchal Joffre, à compter du lundi 26 octobre 2026 jusqu'à la fin des travaux (durée prévue 2 semaines).

Article 4 : La signalisation temporaire sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise. Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Monsieur le Maire de Montcenis, Monsieur le Commandant de Police du Creusot, Monsieur le responsable de l'entreprise réalisant les travaux et Madame la Secrétaire de Mairie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MONTCENIS, le 22 octobre 2026

Le Maire,



M. Thierry BUISSON